

DÉBATS • JUSTICE

L'appel de 3 000 magistrats et d'une centaine de greffiers : « Nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas et qui chronomètre tout »

TRIBUNE

Collectif

Ce collectif de juges, substituts, greffiers dénonce l'approche « gestionnaire » de la justice et souligne la « discordance » entre la volonté de rendre une justice de qualité et la réalité du quotidien.

Publié le 23 novembre 2021 à 17h30 • Mis à jour le 24 novembre 2021 à 10h59 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Notre rentrée a commencé devant l'église Saint-Michel de Lille, lundi 30 août. Nous enterrions Charlotte, notre jeune collègue de 29 ans, qui s'est suicidée le 23 août. Cela faisait deux ans qu'elle était magistrate, juge placée [auprès du premier président d'une cour d'appel], envoyée de tribunaux en tribunaux pour compléter les effectifs des juridictions en souffrance du Nord et du Pas-de-Calais. Charlotte mesurait la charge de travail et le niveau d'exigence qu'elle devait atteindre pour devenir la magistrate humaine et rigoureuse qu'elle souhaitait être. Nous souhaitons affirmer que son éthique professionnelle s'est heurtée à la violence du fonctionnement de notre institution.

Faire du chiffre

Charlotte a eu deux années de fonctions particulièrement éprouvantes et elle a surmonté les événements avec un grand professionnalisme, un enthousiasme et une implication indéniables. A sa sortie de l'école de la magistrature, unique juge au sein d'un tribunal d'instance, elle a su faire face avec persévérance à plusieurs situations inédites, telles que la gestion des urgences pendant le premier confinement, seule, le personnel de greffe ayant été congédié, puis la mise en œuvre d'une réforme conduisant à la suppression de ce même tribunal.

A ces conditions de travail difficiles s'ajoutaient des injonctions d'aller toujours plus vite et de faire du chiffre. Mais Charlotte refusait de faire primer la quantité sur la qualité. Elle refusait de travailler de façon dégradée. A plusieurs reprises, au cours de l'année qui a précédé son décès, Charlotte a alerté ses collègues sur la souffrance que lui causait son travail. Comme beaucoup, elle a travaillé durant presque tous ses week-ends et ses vacances, mais cela n'a pas suffi. Se sont ensuivis un arrêt de travail, une première tentative de suicide. Nous souhaitons affirmer que Charlotte n'est pas un cas isolé.

C'est pourquoi nous, magistrats judiciaires, qui ne prenons que très rarement la parole publiquement, avons décidé aujourd'hui de sonner l'alarme. Autour de nous, les arrêts maladie se

multiplie, tant chez les nouveaux magistrats que chez les magistrats plus expérimentés. L'importante discordance entre notre volonté de rendre une justice de qualité et la réalité de notre quotidien fait perdre le sens à notre métier et crée une grande souffrance.

Envie d'en savoir plus sur la justice en France ?

Test gratuit

Audiences surchargées, procédures classées sans suite...

Nous, juges aux affaires familiales, sommes trop souvent contraints de traiter chaque dossier de divorce ou de séparation en quinze minutes et de ne pas donner la parole au couple lorsque chacune des parties est assistée par un avocat, pour ne pas perdre de temps.

Il vous reste 63.14% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.